

L'Enseignement à distance (e-learning)

Le développement de l'Enseignement A Distance (EAD) est actuellement l'un des grands challenges pour les institutions qui dispensent des enseignements.

Il sera indispensable de trouver de nouvelles solutions pédagogiques et de développer de nouvelles méthodes d'enseignement, d'apprentissage et de communication pour que l'EAD apporte une réelle valeur ajoutée à notre enseignement. La question de l'accès à la technologie devra également être résolue afin qu'il n'y ait pas de disparités entre étudiants de la Communauté française de Belgique.

La FEF constate que la majorité des cours donnés via l'EAD ailleurs en Europe sont inspirés des puissances du marché économique. Bien que cette option engendre des réductions de coûts et de travail (arguments qui ne doivent absolument pas être décisifs pour instauration de l'EAD), la FEF refuse de voir des institutions en faveur d'un enseignement « de profit » dispenser des cours dans l'enseignement supérieur. N'oublions pas certaines priorités comme le développement personnel de l'étudiant. L'EAD, comme le reste de l'enseignement supérieur doit encourager et renforcer la participation citoyenne et apporter un esprit critique aux étudiants.

Une mise en œuvre responsable des politiques d'enseignement supérieur concernant l'EAD tant par les institutions d'enseignement supérieur que par le gouvernement est primordiale pour atteindre les objectifs de cette méthode.

La FEF souligne qu'il est de la responsabilité de la Communauté française de fournir à ses citoyens un enseignement libre d'accès et de bonne qualité, ainsi qu'un apprentissage tout au long de la vie. L'introduction de l'EAD ne doit pas constituer un moyen d'éviter ses responsabilités! Un accès libre et égalitaire à l'EAD et à l'enseignement « traditionnel » doit être assuré. L'EAD ne doit ni devenir le privilège d'une petite partie de la population étudiante, ni devenir la forme d'enseignement accessible à la majorité des étudiants en laissant l'enseignement « traditionnel » devenir un privilège réservé à l'élite.

Les coûts de l'EAD ne doivent pas retomber sur l'étudiant : ni l'augmentation des minerval ni une baisse de la qualité de notre enseignement ne doivent être des conséquences de sa mise en oeuvre !

L'EAD ne devrait être utilisé que si cette méthode apporte une valeur ajoutée (qualitative et quantitative) à l'enseignement « traditionnel », comme par exemple faciliter l'accès à l'enseignement pour certains publics.

Le contact entre étudiants, et d'étudiant à professeur, est essentiel dans l'enseignement. Il apporte une dimension humaine qui joue un rôle capital pour l'évolution de l'étudiant dans la société, mais il permet aussi à celui-ci de développer certaines compétences (les présentations orales, les formations plus pratiques, l'interaction directe qui permet d'élaborer de nouvelles idées...). L'EAD doit être envisagé uniquement comme un complément à l'enseignement « traditionnel ».

Les objectifs pédagogiques restent les mêmes avec l'EAD mais les méthodes et outils didactiques eux changent puisque les rôles des étudiants et des professeurs changent. Des groupes d'experts dans divers aspects de l'EAD, représentatifs du monde de l'enseignement (cela inclut aussi les étudiants), devraient être impliqués dans la mise sur pied des programmes de cours de l'EAD.

Les enseignants devront avoir suivi des formations poussées dans la maîtrise des nouvelles technologies visées et dans l'apprentissage via ces même technologies. Les étudiants devront bénéficier d'un soutien adéquat pour « apprendre à étudier virtuellement ».

Une information conséquente et une orientation de qualité devront être disponibles pour tous les étudiants. Les institutions délivrant un EAD devront prévoir une infrastructure technologique adéquate, ce qui inclut autant le matériel qu'une aide technique à disposition des étudiants, des professeurs et du personnel.

La reconnaissance et l'assurance de la qualité d'un tel enseignement doivent immédiatement prendre une place importante dans les débats.

La participation étudiante doit exister aussi dans l'EAD. Les étudiants doivent être impliqués dans toutes les étapes de la mise sur pied de l'EAD, de sa conception pratique jusqu'à sa mise en place effective en passant par les diverses évaluations des cours ou des modules. L'élection de représentants étudiants doit être garantie pour chaque cours d'EAD. Ils seront de valeureux contacts, pour les ORC et pour les institutions d'enseignement supérieur, qui permettraient de donner de l'information et de répondre aux questions des étudiants concernés par l'EAD.